

## COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Collège privé Sainte Clotilde

103 rue de Reuilly

75012 Paris

# Procès-Verbal CSE du Lundi 18 septembre 2023 à 12h00

Présents : M. Mucignat, chef d'établissement  
Mme Commelard, membre titulaire  
Mme Chatelain, membre titulaire  
M. Duchesne, membre titulaire  
Mme Coichot, membre titulaire  
M. Sadi, membre titulaire  
Mme Delecraz, membre suppléant  
Mme Mittau, membre suppléant

Mme Blin, déléguée syndicale

Absents excusés : Mme Cassan, membre suppléant.

### ● Bilan de la rentrée :

**Les effectifs** : 990 élèves sont inscrits en cette rentrée 2023, avec un peu moins d'élèves en 6<sup>e</sup> (36 désistements), ce qui permettra d'inscrire en cours de cycle 4 dans les années à venir.

**Les professeurs** : l'établissement avait bien tous ses enseignants pour la rentrée.

**Les emplois du temps** : Le CSE a exprimé une situation tendue à la rentrée et les difficultés liées à la non-relecture de la première version des emplois du temps et au changement d'emploi du temps qui a eu lieu 15 jours après la rentrée, situation amplifiée par des maladroites dans la communication.

M. Mucignat, le chef d'établissement, a entendu ces difficultés et a rappelé les nombreuses contraintes (vœux des professeurs ne respectant pas toujours le nombre de croix, enseignant recruté tardivement). Pour autant, il a exprimé sa volonté d'améliorer le process pour l'année prochaine afin d'apaiser la rentrée des enseignants, et a pris les décisions suivantes :

- une classe 100% Cambridge par niveau pour limiter la mise en barrettes des professeurs de langue, qui entraîne des difficultés notables
- une relecture des emplois du temps avant la rentrée des enseignants (au moins 1 semaine avant) par M. Fournier et Mme Mathieu et Mme Commelard
- possibilité de faire entrer les élèves de 5<sup>e</sup> à 8h00 maintenue pour l'an prochain

**La fiche de vœux** : proposition du CSE acceptée par le chef d'établissement :

Une modification de la fiche de vœux qui sera désormais en deux phases :

1) En février : fiche des heures établissant la répartition des heures par discipline en fonction de la DHG (cette répartition doit en effet impérativement être communiquée au rectorat à cette période-là)

2) En juin : fiche de vœux des enseignants pour les emplois du temps, ce qui permettra à chacun de faire ses vœux en ayant une meilleure visibilité sur la rentrée.

Cette évolution de la fiche de vœux sera réalisée début janvier 2024 grâce à une coopération entre les personnes concernées, incluant le CSE et le CPE.

### ● **Bilan de la mise en place du Pacte enseignant :**

A la suite de la présentation du pacte enseignant par l'IPR d'histoire-géographie et M. Mucignat, en juillet, les enseignants ont pu se positionner pour demander un pacte.

L'établissement a pu répartir les 47 pactes et demi. M. Mucignat remercie la communauté de s'être impliquée.

Si certains enseignants n'avaient pas pu obtenir satisfaction cette année, M. Mucignat, le chef d'établissement, se propose de faire une demande particulière pour obtenir davantage de pactes, sous réserve d'une réponse favorable du rectorat.

Proposition du CSE : anticiper les projets rentrant dans les pactes pour l'an prochain en insérant les demandes de pacte dans la fiche de vœux de juin, de façon à ce que les collègues dont le projet serait éventuellement refusé puisse l'améliorer ou réfléchir à une alternative avant que la liste finale des pactes soit établie.

### ● **Validation des demandes de formation déposée par les enseignants et les personnels OGEC**

Les demandes de formation de M. Duchesne, Mme De Maistre (Atelier d'écriture partagée, niveau 6, coût : 385 euros x 2, financement par formiris) et Mme Ossedat (Enseigner la lutte au collège – gratuit) ont été acceptées.

Les demandes de formation de Mme Kémèche (Tensions, conflits : comment y faire face ? initiation à la méditation, coût 500 euros, financement par AKTO) et Mme Coichot Gestion des conflits et des émotions, coût 420 euros, financement par AKTO) ont été acceptées.

La demande de formation de Mme Etile (Coordinateur de vie scolaire, coût de 6000 euros) a été refusée.

Proposition du CSE acceptée par le chef d'établissement : diffusion par Mme Joly d'une notice pour accéder au CPF à destination du personnel OGEC.

Précision : M. Mucignat rappelle que la formation PSC1 fait partie du plan national de formation afin de sensibiliser et de former aux premiers secours ; ainsi le personnel (enseignants et personnel OGEC) a bénéficié de la formation PSC1 dispensée au sein l'établissement durant l'année 2022-2023.

Formation PSC1 prévue pour les personnels administratifs et les personnels absents lors de la session précédente, (à voir les nouveaux enseignants et des AESH) dans le courant de l'automne.

### ● **Présentation d'une ébauche de règlement intérieur du CSE pour une validation lors du prochain CSE**

Remis à l'ordre du jour du prochain CSE, tout comme le calendrier des réunions du CSE.

## ● Questions diverses :

- Une remarque émanant des **éducateurs sur leur accueil dans les classes** :  
Réponse : le CSE et M. Mucignat insistent sur la nécessité pour tous les acteurs de maintenir un respect et une cordialité. Les éducateurs sont reconnus par les enseignants comme membres de la communauté éducative à part entière, et les éducateurs prennent en compte la présence de l'enseignant lorsqu'ils interviennent durant un cours.
- Plusieurs demandes du CSE au sujet des **conseils de professeurs** :
  - en limiter la durée : proposition acceptée (avec un objectif d'une durée de 50 min pour chaque conseil de professeurs, durée prise en compte dans le planning des conseils)
  - établir en amont la liste des élèves dont il sera nécessaire de parler, via une communication entre l'équipe et le professeur principal (par exemple : cocher sur une liste de classe les élèves nécessitant un regard particulier - comportement, psychologie, travail) : proposition acceptée sur le principe, les modalités seront à préciser avec les responsables de niveau
  - la possibilité de faire ces conseils sur le temps du midi : proposition refusée
- Une demande de **simplification des tâches administratives de début d'année**, notamment la numérisation du dossier de rentrée.  
Réponse : demande acceptée sur le principe, elle sera étudiée en lien avec M. Josso et M. Riche.  
Question à remettre régulièrement à l'ordre du jour pour assurer son suivi.
- Une demande émanant du **personnel OGEC pour le remboursement du Pass Navigo** sur 12 mois et non 11 mois comme depuis plusieurs années. Réponse du chef d'établissement, dans le respect de la législation, le remboursement aura lieu sur 12 mois à partir de la rentrée 2023.  
Remarque de M. Mucignat après relecture du compte-rendu : cette décision ne peut pas être prise sans une vérification de la législation en vigueur et des accords de convention collective : la décision sera actée ultérieurement.

## Informations importantes :

- **Remboursement des transports et des mobilités durables** : Pour tous les enseignants, il faut passer par la plateforme COLIBRIS pour obtenir le remboursement (le rectorat ne prend plus les documents donnés à Mme Commelard début septembre).
- **Tarif subventionné au self** : Les enseignants en dessous de l'échelon 6 bénéficient d'un tarif subventionné au self : 5,26€ par repas au lieu de 6,55€. Certains enseignants, qui auraient dû en bénéficier, ont payé plein tarif l'an dernier. Mme Joly doit procéder à une rectification et recrediter les comptes de selfs des personnels concernés.

La prochaine réunion du CSE est prévue le lundi 16 octobre à 13h.

Mme Chatelain, secrétaire du CSE